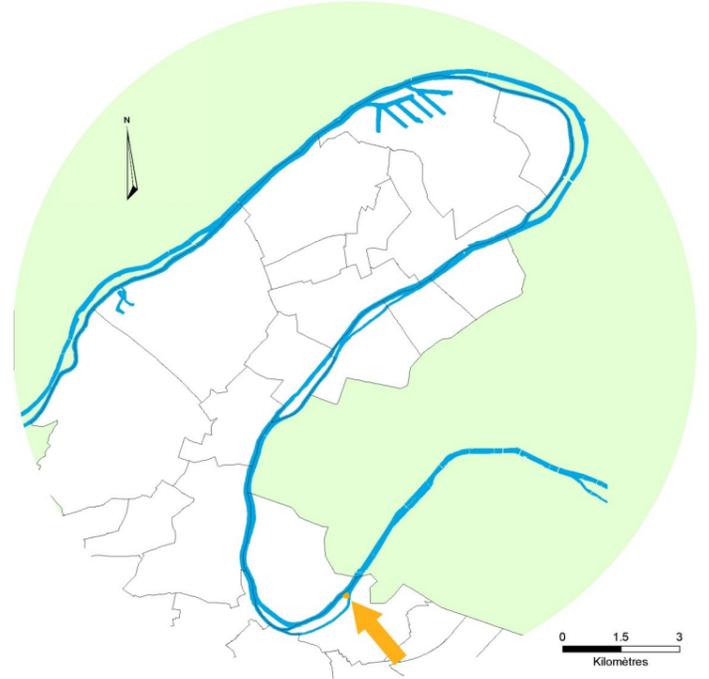


Pointe amont de l'île Saint Germain (Issy-les-Moulineaux)

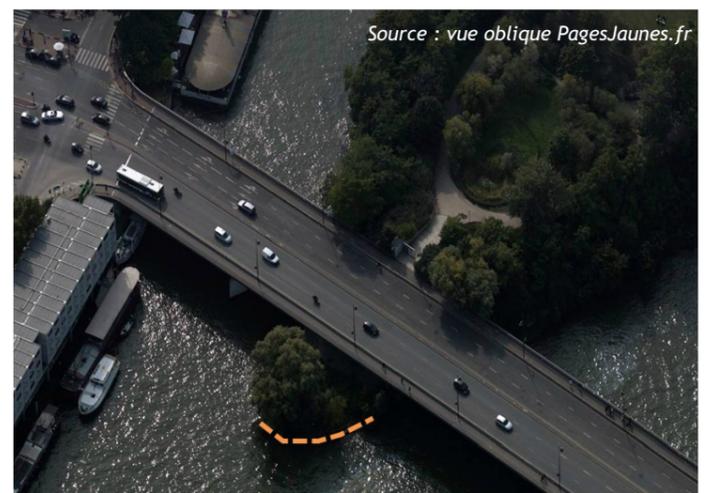
- Partenariat financier : non encore signé
- Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien : CG92

La pointe amont de l'île Saint Germain constitue un point de vue exceptionnel sur la Seine et se compose d'un milieu naturel boisé remarquable. Située à l'amont immédiat du pont d'Issy, elle est également surplombée par le parc départemental de l'île Saint Germain; malheureusement, son accès depuis le parc est aujourd'hui fermé au public. De plus, les crues et les forts courants qui s'exercent en permanence sur cette pointe ont au fil du temps fragilisé et endommagé les berges. Une stratégie d'ensemble pour la circulation piétonne et l'accès à la pointe doit donc être envisagée tout en garantissant une bonne résistance des berges qui seront essentiellement minérales, en stabilisant les talus et en préservant les zones boisées existantes.



Objectifs de l'aménagement :

- | | | |
|--|--|--|
| | | ➤ Rétablir l'accès aux berges et des continuités piétonnes et/ou cycliste. |
| | | ➤ Promenade en bord de berges. |
| | | ➤ Renaturer les berges. |
| | | ➤ Améliorer le milieu naturel pour la vie piscicole et l'avifaune. |
| | | ➤ Conforter les berges et les stabiliser. |
| | | ➤ Sécuriser les berges et leur accès. |

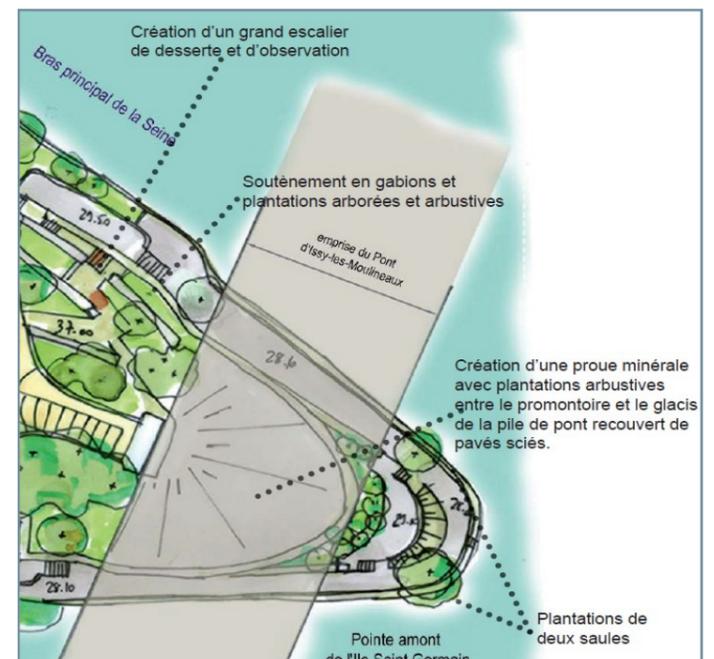


Vue perspective depuis le pont d'Issy-les-Moulineaux du projet d'aménagement de la pointe de l'île St Germain (Source : Ateliers Villes & Paysages 2009)



Travaux envisagés :

- | | |
|--|---|
| | ➤ Création ou remise en état de cheminements et d'accès publics. |
| | ➤ Abattage de sécurité, élagages. |
| | ➤ Renaturation globale et amélioration de la qualité du milieu naturel par plantation d'arbres. |
| | ➤ Création et restauration d'ouvrages d'art (route, pont, mur ...). |
| | ➤ Restauration ou confortement des berges en dur. |

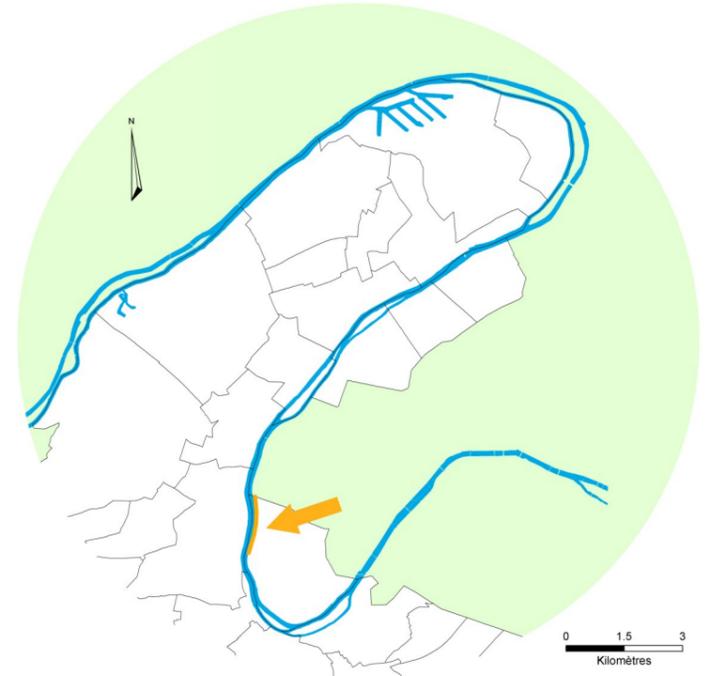


Aménagement du quai du 4 Septembre - RD1 (Boulogne-Billancourt)

- **Partenariat financier :** CG92, ville de Boulogne-Billancourt, Communauté d'agglomérations Grand Paris Seine Ouest (GPSO), Agence de l'Eau Seine-Normandie et Région Ile-de-France.
- **Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien :** Communauté d'agglomérations GPSO

Objectifs de l'aménagement :

- Rendre accessible les berges par l'aménagement d'une agréable promenade piétonne dédiée au public et aux PMR.
-
- Conforter et stabiliser les berges ;
➤ Renaturer les berges, améliorer la qualité du milieu naturel.
- Rétablir les continuités piétonnes et/ou cyclistes ;
➤ Sécuriser et mettre aux normes l'espace public de la berge pour chaque type d'usage (public ou privé).
- Prendre en compte l'habitat fluvial autorisé ;
➤ Maintenir les bateaux et péniches en place et améliorer leur amarrage.
- Réaliser/réhabiliter des aménagements de lutte contre les crues.
- Gérer et aménager les espaces de stationnement des véhicules côté ville et suppression côté berge.



Le projet de reconquête de l'espace public sur les berges du Quai du 4 Septembre (RD1) à Boulogne-Billancourt permettrait d'établir une continuité entre les berges de Seine et le Parc communal Edmond de Rothschild. La route départementale ne serait plus un obstacle aux continuités piétonne et cyclable, et les aménagements tournés sur une renaturation de l'espace public et des pieds de berges permettraient de concilier usages et respect de l'environnement naturel. Des zones de frai seront aménagées, les équipements pour l'habitat fluvial remis aux normes et les trottoirs piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Travaux envisagés : ➤ Longueur de berges renaturées et confortées : 570 m

- Démolition ou suppression d'ouvrages pour libérer l'accès au DPF.
- Création d'ouvrage tels que des pistes cyclables, des cheminements piétonniers et des encorbellements pour rétablir les continuités piétonnes ou/et cyclistes, et permettre la promenade en bord de berge.
- Création ou remise en état des cheminements et des accès publics sur les berges pour rétablir les continuités piétonnes ou/et cyclistes, et permettre la promenade en bord de berge.
- Réfection des dispositifs d'amarrage ;
- Mise aux normes et sécurisation des réseaux sur les espaces publics et pour l'habitat fluvial autorisé.
- Suppression du mode de stationnement côté berge.
- Installation de dispositifs spécifiques pour PMR sur les cheminements et les traversées.
- Création ou réhabilitation de dispositifs de lutte contre les crues.
- Battage de pieux pour le confortement de la berge et reprise des enrochements ou maçonnerie des perrés pour le confortement et la stabilisation de la berge.
- Dans un objectif de renaturation globale et d'amélioration de la qualité du milieu naturel, plantation d'arbre et revégétalisation des berges, utilisation de génie végétal en pied de berge, création de hauts fonds et mise en place de plantes hélophytes pour favoriser les zones de frai naturelles.
-

Réouverture du chemin de halage sur un secteur du Quai le Gallo aux abords du Pont de Saint Cloud (Boulogne- Billancourt)

- ➔ **Budget investi :** 1 266 000 € TTC en valeur 2011
- ➔ **Financement :** CG92, ville de Boulogne-Billancourt, Agence de l'Eau Seine Normandie et Région Ile-de-France
- ➔ **Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien :** Communauté d'agglomérations



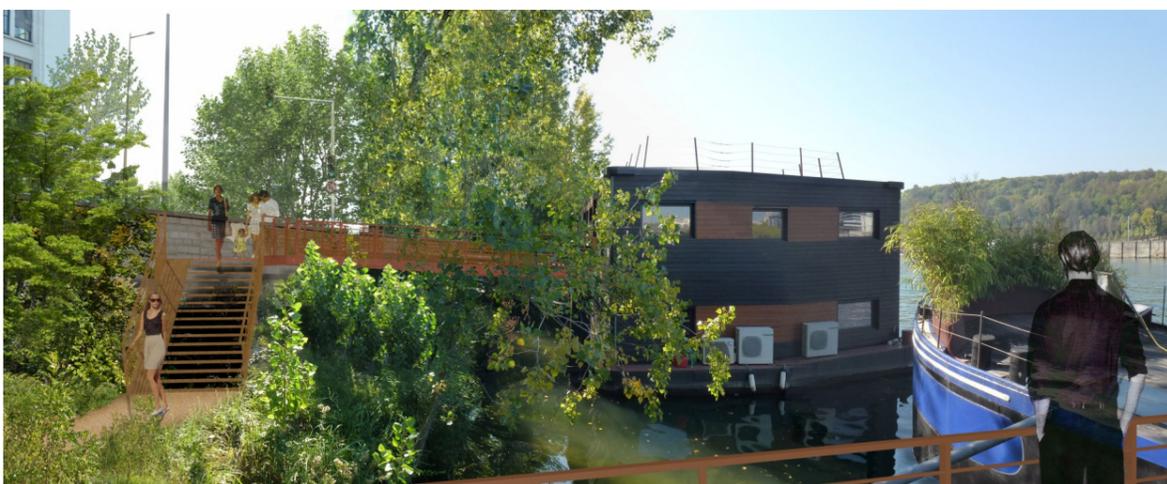
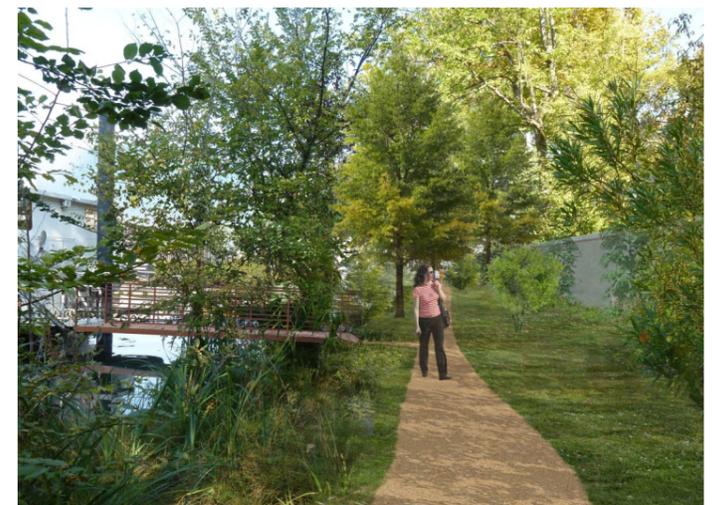
A Boulogne-Billancourt, la rive droite de la Seine aujourd'hui essentiellement routière doit faire l'objet d'une requalification globale au titre de la promenade bleue. Elle établira à terme une promenade piétonne qui concilie activités urbaines et activités de loisirs. La réouverture du chemin de halage du quai A. Le Gallo s'inscrit pleinement dans ce contexte. Le projet vise à rétablir une continuité piétonne sur la berge, depuis l'aval du port Legrand jusqu'à l'amont du pont de Saint-Cloud. Il s'agit principalement de rendre la berge accessible au public sur une section d'environ 350 m, et de concilier cet aménagement avec l'accessibilité aux bateaux-logements et aux bateaux-activités.

Il concrétise également le projet du Conseil général de création d'une "Vallée de la Culture" pour relier les pôles culturels majeurs situés en bord de Seine par des itinéraires de promenade et de nature sur un tracé s'étendant, dans un premier temps, de l'île Seguin au parc Edmond de Rothschild.



Objectifs de l'aménagement :

- ➔ Rendre accessible le chemin de halage par l'aménagement d'une agréable promenade piétonne publique arborée en contrebas du quai.
- ➔ Mettre en valeur sur les plans écologique et paysager ce tronçon de la rive droite de Seine.
- ➔ Maintenir les bateaux et péniches en place et améliorer leur accessibilité à partir du quai.
- ➔ Réaménager la murette anti-crue.
- ➔ Sécuriser la berge en termes de stabilité et d'accès.



Aménagement des berges du quai Koenig - du pont de Puteaux au n° 18 boulevard Koenig - (Neuilly-sur-Seine)

- Partenariat financier : non établi
- Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien : Commune de Neuilly-sur-Seine

Sur un linéaire de 1200 m en bordure de RD 1 et face à la berge naturelle de l'île de Puteaux, sur le petit bras non navigué, la berge côté Neuilly est totalement occupée par des bateaux logements. Le talus est en mauvais état et des constructions non autorisées ont été édifiées par les particuliers. Une intervention est à réaliser pour fiabiliser les amarrages, reconquérir la berge et la sécuriser pour en faire une promenade plus largement accessible au public. Une sélection des végétaux pour supprimer les plantes invasives et horticoles, la plantation d'essences mieux adaptées et ponctuellement la renaturation du pied de berge seraient réalisés.

Objectifs de l'aménagement :



➤ Rendre accessible les berges par l'aménagement d'une agréable promenade piétonne dédiée au public.



➤ Rétablir les continuités piétonnes et/ou cyclistes.



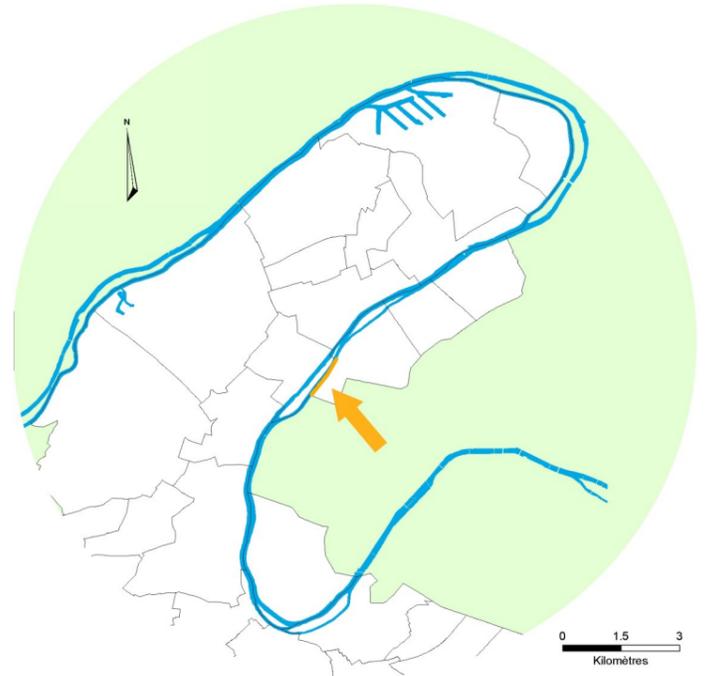
➤ Renaturer les berges.
➤ Améliorer le milieu pour la vie piscicole et l'avifaune.



➤ Sécuriser la stabilité des berges et leur accès .



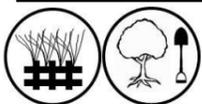
➤ Maintenir les bateaux actuellement en place.



Travaux envisagés :



➤ Abattage de sécurité, élagages.



➤ Renaturation globale et amélioration de la qualité du milieu naturel par plantation d'arbres.
➤ Revégétalisation des berges par utilisation de génie végétal.



➤ Création ou remise en état de cheminements et d'accès publics.



➤ Démolition ou suppression d'ouvrages pour libérer l'accès au DPF.



➤ Renaturation des berges pour le développement de la vie piscicole et de l'avifaune.



➤ Mise aux normes des réseaux pour les bateaux-logements.

